

FORMULE DE CONNOISSEMENT.

JE, *Georgé Goudron*, Maître, après Dieu, de la *Goëlette Marie*, maintenant mouillée dans le port de *Québec*, dans l'endroit appelé le *Cul-de-Sac*, pour, du premier tems qu'il plaira à Dieu d'envoyer, aller en droite route au port de *Montréal*, reconnois et confesse avoir reçu de *Mr. Bernard Bonnepoie*, Marchand de *Québec*, et chargé dans le bord de ma dite *Goëlette*, sous le franc tillac d'icelle, vingt six quarts de *Cassonade*, le tout en bon ordre et bien conditionné, et marqué de la marque mise en marge : lesquelles marchandises je promets et m'oblige porter et conduire dans ma dite *Goëlette*, sauf les perils et risques de la mer et de la navigation, au dit lieu de *Montréal*, et là les délivrer à *Mr. Barnabé Brisebois*, Marchand, en me payant pour mon Fret la somme de vingt six *shelings*, avec les avaries, selon les us et coutumes de la mer. Et pour ce accomplir, je m'oblige corps et biens, avec ma dite *Goëlette*, Fret et Appareux d'icelle. En foi de quoi j'ai signé trois Connoissemens d'une même date et teneur, dont l'un étant accompli, les autres seront de nulle valeur.

Fait à *Québec* le 6 Juin 1808.


 BB

GEORGE GOUDRON.